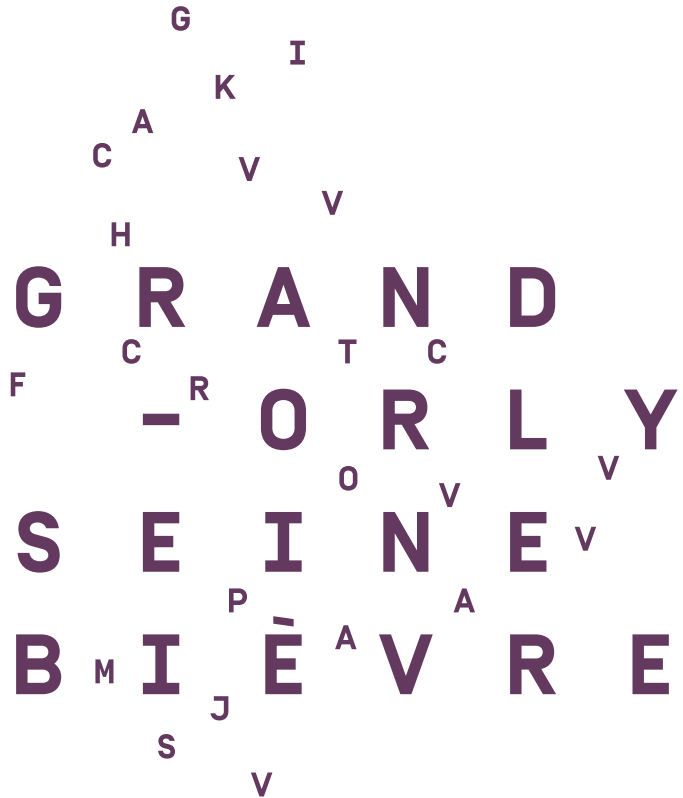


# PROJET DE TERRITOIRE

---

## PLAN D' ACTIONS



Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Morangis, Orly, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Châtillon, Vitry-sur-Seine.



# PRÉAMBULE

Les Maires des communes membres de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) Grand-Orly Seine Bièvre ont décidé en 2017 de lancer l'élaboration d'un projet de territoire.

Il s'agit de **partager une vision commune à l'ensemble des 24 villes de ce territoire**, de ses enjeux et des actions à mettre en œuvre à travers trois objectifs. Le premier objectif est de faire territoire pour porter collectivement un projet de développement utile aux populations. Le second objectif est d'être prêt à défendre les actions des communes, de valoriser et de promouvoir le territoire au sein de l'espace métropolitain et de ses documents stratégiques. Enfin, ce projet de territoire porte également l'ambition, lorsque cela sera nécessaire, d'être la première pierre au processus d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Approuvé par le Conseil territorial fin 2019, le plan d'actions du projet de territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre décline les quatre grandes exigences qui façonne la vision portée par le bloc local afin de répondre aux besoins des habitants, des salariés et des usagers du territoire en actions. Au nombre de 63, le présent document décline ces actions de trois natures. Programmatique 📖 lorsqu'il s'agit pour le territoire de **définir une vision collective et stratégique** autour d'un enjeu (actions de programmation) ; de réalisation, les actions peuvent également **décrire des réalisations entreprises ou à entreprendre** par le territoire 🏗️ (actions de réalisation) ; mais aussi de lobbying. Grâce à sa position supra communale, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre compte également **défendre ses positions et celles de ses communes membres sur des sujets jugés prioritaires** 🗣️ (actions de promotion).

Visant à la fois à lutter contre les dérèglements climatiques, à améliorer la qualité de vie et le droit à la ville des habitants tout en favorisant la place de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au sein de l'espace métropolitain, certaines actions **portées par le territoire sont dites transversales car elles répondent à plusieurs exigences à la fois.**





Exigence n°3 ..... 32  
Anticiper les évolutions  
de vi(II)e

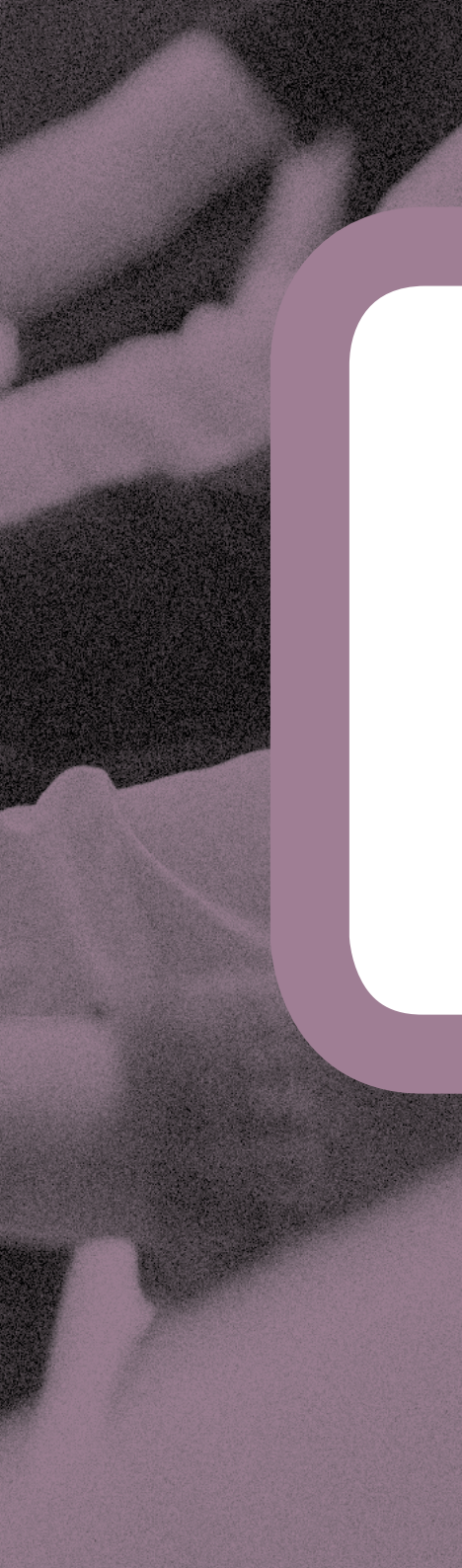


Exigence n°4 ..... 44  
S'affirmer comme  
un territoire métropolitain  
incontournable

Index en page 60

SOMMAIRE





## Actions transversales à l'ensemble des exigences

Visant à la fois à lutter contre les dérèglements climatiques, à améliorer la qualité de vie et le droit à la ville des habitants tout en favorisant la place de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre au sein de la Métropole du Grand Paris, certaines actions portées par le territoire sont dites transversales.

## F001 Territoire pilote de la résilience



Afin de ne pas rendre irréversible le basculement du système bioclimatique, il est essentiel de maintenir le réchauffement global mondial en dessous de +1,5°C. Au rythme des émissions actuelles, ce seuil pourrait être dépassé dès 2030. Aussi l'adaptation des territoires n'est plus une option.

Par ailleurs, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est d'ores-et-déjà exposé à un ensemble de risques (inondation, anciennes carrières, retrait-gonflement des argiles, risque industriel, pollution des sols, réseaux souterrains dont d'hydrocarbures...) et de nuisances (pollution de l'air, bruits) susceptibles de s'aggraver, en fréquence et en intensité, avec le changement climatique. De plus, la survenue d'une crise naturelle peut avoir pour répercussion d'engendrer une crise technologique.

Le territoire doit donc développer sa résilience, c'est-à-dire sa capacité à anticiper les événements (issus du passé ou des occurrences à venir) afin de pouvoir y faire face, à retrouver un état de stabilité et à capitaliser sur ces expériences.

Cette ambition requiert l'implication conjointe des institutions et de la population afin d'être capable de faire face collectivement et à l'échelle du territoire (services et communes) à la survenue d'une crise mais aussi de développer la culture du risque et des nuisances, ainsi que d'expérimenter d'autres méthodes pour reconstruire la ville sur elle-même.



## F002 D'un foncier contraint à un foncier durable



Une grande partie de l'occupation du foncier du territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est l'héritage du passé, notamment pour ce qui concerne l'implantation de grands services ressources de la métropole.

Cette organisation de l'espace a, d'une part, privé la ville de grands secteurs lui permettant de se renouveler et, d'autre part, a produit des nuisances pour les habitants riverains. En parallèle, ces espaces, pour beaucoup monofonctionnels, évoluent afin de mieux répondre à l'ambition de la ville de demain. Néanmoins, le coût lié au recyclage du foncier et à la dépollution peut compromettre la réalisation de cette ambition.

Enfin, le territoire subit les pressions foncières et spéculations immobilières de la zone dense francilienne qui entraînent un renchérissement des prix, entravant le parcours résidentiel des habitants du territoire. Ces derniers peuvent alors être amenés à se tourner vers la grande couronne alimentant ainsi l'étalement urbain et l'artificialisation des sols franciliens.

Une stratégie foncière doit alors être élaborée afin de se doter d'une vision partagée des outils existants et nécessaires pour porter l'ambition d'un plus juste équilibre territorial entre les contraintes produites et les richesses générées, passant ainsi d'un foncier contraint à un foncier durable.

## F003 Promotion du mieux manger



Le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est riche à la fois d'espaces agricoles productifs diversifiés de l'hectare aux ruches, mais aussi d'initiatives visant à valoriser les produits bio et les circuits courts, ainsi que territoire d'accueil d'un grand équipement, le marché d'intérêt national (MIN) de Rungis. Au sein de ce territoire urbain dense et contraint, l'objectif du mieux manger est ainsi poursuivi par les communes afin de permettre à la population de se réapproprier son alimentation dans un objectif de loisirs mais également de santé. La visibilité de cet engagement au sein du territoire sera renforcée par l'ouverture d'un équipement de rayonnement international : la Cité de la gastronomie.

## F004 Promotion d'un meilleur accès à la santé pour tous



Le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est caractérisé par l'implantation de nombreux équipements de santé d'envergure. Pour autant, leur lien avec l'offre de santé du territoire est à renforcer. Par ailleurs, cette offre de santé de proximité doit également faire face à la raréfaction de certaines spécialités. Enfin, le besoin des habitants augmente, en lien avec le développement urbain en cours. De fait, l'accès à la santé est de plus en plus compliqué pour la population quel que soit sa catégorie sociale ou sa situation géographique.

De plus, le territoire est confronté à de nombreuses sources de nuisances qui peuvent impacter la santé des habitants. Aussi, faire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre un terrain d'expérimentation ainsi qu'une vitrine de l'innovation dans le domaine de la santé, du bien-être et de l'autonomie apparaît comme une priorité.

## F005 Mobilisation pour assurer durablement la ressource en eau



L'eau constitue une ressource rare qui est encore trop pensée de façon segmentée : eau potable, gestion de l'eau de pluie et du ruissellement, assainissement, maintien de la biodiversité, îlot de fraîcheur. Afin de mieux appréhender son cycle global, cette ressource doit être pensée de façon systémique dans l'espace urbain.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre s'engage dans une gestion prospective de la ressource en eau, à l'aide d'une diversité d'actions et en développant de nouvelles pratiques plus vertueuses.

## F006 Affirmation d'un territoire industriel et productif



L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est engagé depuis sa création en faveur du maintien et du développement sur le territoire de l'activité industrielle et productive, source de richesse et d'emplois.

Le « manifeste pour un territoire industriel et productif » est issu de la conviction qu'une métropole ne peut se construire sans activités productives et industrielles, sources d'emplois et de création de valeur. Celles-ci doivent continuer à exister et se développer dans le cœur dense de l'Ile-de-France, au sein des villes, de territoires mixtes et résilients. Des opportunités existent pour ce faire, qu'elles soient d'ordre économique (besoin immobilier), règlementaire (élaboration du schéma de cohérence territoriale à l'échelle métropolitaine (SCoT) et du futur plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle de l'EPT) ou encore liées aux mutations des tissus urbains et notamment du tissu industriel.

Dans ce cadre, il s'agit de :

- appeler à la mobilisation d'acteurs publics et privés pour maintenir les activités productives du territoire et d'être en capacité d'en attirer des nouvelles ;
- décliner opérationnellement sur le territoire les objectifs du « manifeste pour un territoire industriel et productif » ;
- créer des emplois diversifiés pour la population du territoire ;
- répondre aux besoins en formation liés aux métiers industriels et à leurs évolutions ;
- redorer l'image des métiers industriels ;
- accompagner la modernisation des entreprises industrielles ;
- développer l'offre d'immobilier industriel et anticiper les besoins et les contraintes.

## F007 Co-construction et innovation avec les habitants



Les communes du territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre sont déjà actives sur ce domaine et mettent en œuvre la démocratie participative sur leur territoire par différents biais. À titre d'exemple, certaines communes ont mis en place un dispositif de budget participatif (dispositif où la municipalité consacre une partie de son budget à la réalisation de projets proposés et votés par les habitants de son territoire).

A l'instar de ses communes membres, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre souhaite mettre en place des actions de concertation ou de co-construction dès que le sujet le permet.

## F008 Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)



Les quatre exigences du projet de territoire, adoptées par le Conseil territorial en décembre 2018, constituent le socle des orientations d'un futur plan local d'urbanisme élaboré à l'échelle intercommunale (PLUi). L'élaboration de ce dernier sera un des leviers de la réalisation de ces exigences : résilience, amélioration énergétique, nature en ville, foncier durable, ressource en eau, mobilité durable, implantation d'entreprises notamment, sont autant de thématiques pouvant en bénéficier.

## F009 **Soutenabilité financière du projet de territoire**



Dans un contexte économique national de plus en plus contraint, les collectivités locales ont de moins en moins de moyens pour mettre en œuvre leurs politiques publiques, alors que les besoins de leurs populations augmentent. D'autre part, l'ambition de la politique environnementale portée par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre incite à réfléchir autrement la mise en œuvre des politiques publiques, dans un objectif de sobriété, d'efficacité et de durabilité.

Le plan d'actions du projet de territoire s'inscrit dans cet objectif. Il s'agit d'en assurer la soutenabilité financière et environnementale. Il s'agit également de s'assurer et de stabiliser les financements des projets en cours (exemple des projets de rénovation urbaine).





## EXIGENCE N°1

### Combattre les dérèglements climatiques et les nuisances

Le territoire de par son importance, ses atouts et ses enjeux a un devoir et une ambition : prendre toute sa part de la mobilisation planétaire pour réduire les gaz à effets de serre et réussir la transition énergétique tout en réduisant les nuisances auxquelles il est confronté.

## F010 Elaboration et suivi de la politique environnementale du territoire (PCAET)



A travers son projet de territoire, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a positionné son ambition de faire face à la fois à la réparation des risques et des nuisances auxquels il est confronté, ainsi qu'à l'atténuation et à l'adaptation aux dérèglements climatiques. Cette ambition est le fil rouge de la politique environnementale de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre afin de prendre part à la pérennisation de l'écosystème global terrestre tout en garantissant un seuil social minimal.

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) est l'outil cadre réglementaire permettant de décliner de façon opérationnelle la stratégie en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, et d'amélioration de la qualité de l'air. Dans ce but, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est engagé dans l'élaboration de son PCAET afin d'évaluer et de mettre en œuvre les orientations portant sur les thématiques suivantes :

- transition énergétique, notamment : sobriété, efficacité, énergies renouvelables et de récupération, précarité énergétique ;
- neutralité carbone, notamment : énergie grise, consommation, mobilité, marchés publics, ressources locales ;
- nuisances/vulnérabilité, notamment : bruit, qualité de l'air, pollution des sols, îlots de chaleur urbain, risque inondation, impacts sanitaires ;
- nature en ville, notamment : agriculture, espaces verts, rafraîchissement urbain.



## F011 Mise en oeuvre d'une approche partenariale pour la transition écologique



Afin de mettre en œuvre son ambition de politique environnementale et de soutenir les acteurs économiques déjà engagés au sein de son territoire, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre s'est porté candidat au contrat de transition écologique (CTE) ouvert par l'Etat. Cette candidature a été retenue et porte sur les thématiques suivantes : énergies renouvelables et de récupération, mobilité durable et logistique.

Afin d'assurer une vision transversale de cette transition et des différents dispositifs étatiques auxquels l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre prend part, une articulation est faite avec « Territoire d'industrie ». Les actions identifiées dans ce contrat sont portées par une diversité d'acteurs privés et institutionnels.

## F012 Renforcement de l'utilisation des énergies renouvelables à travers l'élaboration d'un schéma directeur



Afin de mettre en œuvre son ambition de politique environnementale, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre souhaite que l'utilisation des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R) augmente au sein de son territoire. En effet, ces énergies respectueuses de l'environnement permettent à la fois une durabilité de la ressource et une maîtrise à terme du coût de l'énergie pour les consommateurs.

L'élaboration d'un schéma directeur est l'outil opérationnel retenu pour :

- améliorer la connaissance des différentes filières et des installations d'ENR&R ;
- contribuer à l'animation inter-opérateurs des différents réseaux de chaleur ;
- accompagner et encourager le développement d'outils de production d'ENR&R, du logement à l'opération d'aménagement.

## F013 Amélioration de la performance énergétique du bâti



Afin de mettre en œuvre son ambition de politique environnementale, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre souhaite améliorer la performance énergétique du bâti de son territoire à la fois dans un objectif de transition énergétique reposant sur les principes d'efficacité, de sobriété et de développement des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R), ainsi que dans un objectif de réduction des coûts pour les consommateurs et de lutte contre la précarité énergétique.

Cet objectif vise tous les types de bâti qu'il soit ancien ou neuf, qu'il soit privé ou public.

## F014 Définition d'une logistique urbaine durable



Le territoire est historiquement porteur de la fonction logistique au sein de la zone dense francilienne. Au regard de son ambition de politique environnementale, de son ambition de mutation urbaine et de l'évolution des habitudes de consommation, il n'est plus acceptable pour le territoire d'accueillir cette activité sans prendre en compte ses impacts sur la ville et ses habitants. La logistique doit être pensée dans l'ensemble de sa chaîne de développement et à l'échelle de l'ensemble de cette zone dense.

Aussi, le territoire porte une exigence de durabilité à la fois sur l'aspect environnemental, avec le développement des potentiels alternatifs à la route (fleuve, fer) ; sur l'aspect urbain, avec une nécessité d'intégration au tissu dense et habité (logistique du dernier kilomètre) ; sur l'aspect sociétal, avec l'accès à ces emplois par la population du territoire, et sur l'aspect métropolitain, avec la répartition de cette filière sur l'ensemble de la zone dense.

## F015 Mise en œuvre d'une stratégie déchets



L'ambition de politique environnementale du territoire s'appuie sur les objectifs de sobriété et d'efficacité. Tout comme l'énergie, la consommation d'aliments et de biens fait partie du quotidien et est également concernée.

Éviter de produire les déchets par la prévention et le réemploi est le premier objectif à atteindre afin de respecter la hiérarchie des modes de traitement des déchets, socle de base de la réglementation relative à leur gestion. L'objectif de réduction concerne tous les déchets des ménages y compris les encombrants et les déchets apportés en déchèteries, ainsi que les déchets dits « assimilés » des commerçants et entreprises collectés par le service de la collectivité. L'expérience prouve que les actions de prévention des déchets ne peuvent efficacement porter leurs effets que si les acteurs locaux se les approprient pour les décliner dans les territoires.

Dans ce cadre, le rôle de planification et de programmation des collectivités territoriales est essentiel. Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre qui s'étend sur la période 2019-2025 y prend toute sa part.

## F016 Promotion d'une économie inclusive, non délocalisable et solidaire



Afin de mettre en œuvre la politique environnementale du territoire, qui se retrouve de façon transversale à l'échelle du projet de territoire – assurer la pérennisation de l'écosystème global terrestre tout en garantissant un seuil social minimal – le développement économique social et solidaire, et l'économie circulaire en sont des leviers. Ils ont pour objectifs de :

- favoriser la création d'emplois non délocalisables à travers l'accompagnement et le soutien à la création d'activités socialement innovantes et durables, répondant aux besoins du territoire ;
- contribuer à l'attractivité du territoire en renforçant les dynamiques de coopérations économiques inclusives, solidaires et durables ;
- promouvoir une économie inclusive, participative et citoyenne au service du développement des individus et du territoire.

## F017 Mise en œuvre d'une commande publique socialement et écologiquement responsable (SPAPSER)



Afin de mettre en œuvre son ambition de politique environnementale, qui se retrouve de façon transversale à l'échelle du projet de territoire – assurer la pérennisation de l'écosystème global terrestre tout en garantissant un seuil social minimal – l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre souhaite se positionner en collectivité exemplaire dans le déploiement des politiques publiques qu'il assure, ainsi que moteur pour les autres acteurs du territoire.

La puissance publique doit tendre à l'exemplarité dans la conduite de ses missions tant sur le volet social qu'environnemental, chaque agent ayant un rôle à jouer au quotidien pour faire face à ces enjeux. La commande publique de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est un des leviers immédiatement à sa disposition pour la mise en œuvre quotidienne de cette ambition. Aussi, l'adoption volontaire d'un schéma de promotion des achats publics socialement responsables (SPAPSER) est l'outil opérationnel retenu et permettra de traiter des achats allant des fluides (électricité, carburant, etc.), aux consommables ou aux prestations d'entretien.

## F018 Prise en compte du facteur carbone dans les projets



Afin de mettre en œuvre son ambition de politique environnementale, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre souhaite réduire son impact sur l'écosystème global terrestre tout en garantissant un seuil social minimal. Au rythme des émissions de gaz à effets de serre actuel, le seuil de basculement irréversible pourrait être dépassé dès 2030. Aussi, la réduction des émissions comme l'adaptation des territoires n'est plus une option.

Le plan climat air énergie territorial (PCAET) est l'outil cadre réglementaire permettant de décliner de façon opérationnelle la stratégie en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, et d'amélioration de la qualité de l'air. Dans ce but, le territoire vise la neutralité carbone, à travers notamment : l'énergie grise, la consommation, la mobilité, les marchés publics, qui apparaissent comme des leviers majeurs.

## F019 Elaboration de la stratégie territoriale de nature en ville



L'adaptation au changement climatique, dans le cadre d'un réchauffement global d'au minimum 1,5°C et pouvant intervenir dès 2030, rend nécessaire le recours aux solutions fondées sur la nature pour adapter nos espaces urbains denses et contraints. En effet, la nature en ville permet à la fois d'offrir des espaces verts de récréation et de respiration aux habitants, d'être un des outils de désimperméabilisation des sols et de rafraîchissement urbain, et d'être support de l'agriculture urbaine.

## F020 Renforcement de l'armature des espaces verts du territoire



A travers l'exigence 1, le territoire a positionné son ambition de faire face à la fois à la réparation des risques et des nuisances auxquels il est confronté, ainsi qu'à l'atténuation et à l'adaptation aux dérèglements climatiques. Cette ambition est le fil rouge de la politique environnementale de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre qui se retrouve de façon transversale à l'échelle du projet de territoire : assurer la pérennisation de l'écosystème global terrestre tout en garantissant un seuil social minimal.

Afin de mettre en œuvre cette ambition, la nature en ville et notamment la création de nouveaux espaces verts est essentielle. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre accompagne les communes dans ce développement, participant ainsi à la lutte contre l'érosion de la biodiversité, l'adaptation de la ville au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie des habitants.





## EXIGENCE N°2

### Garantir la ville et la qualité de vie pour tous

Le territoire se donne comme objectifs de garantir le droit à la ville pour tous et d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble des usagers du territoire pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de projeter leur parcours de vie au sein du territoire.

## F021 Mise en oeuvre d'une approche partenariale pour l'accès et le maintien dans le logement

Afin de mettre en œuvre l'ambition d'assurer des logements abordables et un parcours résidentiel le plus ouvert possible, l'accès au logement et la mixité sociale sont des problématiques qui mobilisent une multiplicité d'acteurs. Ces derniers sont engagés dans plusieurs démarches et dispositifs ayant des échelles d'interventions différentes. Une vision intercommunale peut être nécessaire sur certains de ces sujets afin d'en renforcer les impacts au bénéfice des habitants.

## F022 Dispositif expérimental d'encadrement des loyers du parc privé

La loi Elan (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) du 23 novembre 2018, ouvre la possibilité de mettre en œuvre un dispositif expérimental d'encadrement des loyers du secteur privé sur un périmètre défini par les collectivités, au regard de certains critères. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et ses communes membres souhaitent se saisir de ce dispositif afin de lutter contre l'apparition, le maintien ou le développement des loyers excessifs dans des secteurs déjà tendus du point de vue de l'immobilier. Il s'agit de maintenir et de favoriser la mixité sociale au sein du territoire pour permettre à chaque habitant de trouver un logement répondant à ses besoins.



## F023 Lutte contre l'habitat indigne et soutien à l'habitat privé dégradé



Malgré la dynamique de construction dans le cadre de la mutation urbaine en cours, le parc de logements du territoire reste ancien. Une partie de ces logements est aujourd'hui confrontée à plusieurs dynamiques qui peuvent conduire à de l'habitat indigne et/ou dégradé (usure structurelle, nuisances, situation socio-économique difficile d'une partie de la population du territoire, jusqu'à l'exploitation de ces situations par les marchands de sommeil).

A travers cette action, il s'agit de :

- mieux connaître et localiser l'habitat indigne, dégradé et fragile ;
- mieux articuler les différentes interventions sur l'habitat indigne (dispositif d'amélioration de l'habitat, pouvoirs de police, etc.) ;
- développer une culture territoriale commune de la lutte contre l'habitat indigne et du soutien à l'habitat privé dégradé.

## F024 Identification des potentiels en matière de formes d'immobiliers innovants répondant à l'évolution des besoins



Afin de mettre en œuvre l'ambition de pouvoir répondre au sein du territoire à l'ensemble des besoins immobiliers de la population, une réflexion est à mener sur les formes d'immobiliers innovants.

Elle portera à la fois sur le patrimoine déjà bâti, en favorisant les reconversions, mais aussi sur le patrimoine à construire en encourageant le développement d'expérimentations de nouvelles formes d'habitats. Enfin, elle portera également sur l'accès à ces logements autour d'une offre d'accession abordable pour les ménages du territoire.

## F025 Réponse aux besoins de logement des salariés du territoire



Le territoire souhaite mettre en œuvre un développement en phase avec les besoins des actifs et des habitants. Cette action est à la croisée de plusieurs de ses ambitions : garantir une offre de logements abordables permettant à chacun de réaliser son parcours résidentiel au sein du territoire ; permettre l'implantation d'entreprises au bénéfice des habitants ; réduire l'empreinte écologique des déplacements domicile-travail.

## F026 Mise en œuvre d'actions pour l'emploi, la formation et l'insertion des habitants



Le développement du territoire doit bénéficier à ses habitants. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre entend se saisir de l'opportunité des projets de développement économique, des opportunités d'insertion issues des grands projets comme le Grand Paris Express, ainsi que de la diversité du tissu existant.

L'atteinte de l'objectif de renforcer l'offre d'emploi, la formation et l'insertion au sein du territoire, passe par :

- favoriser les retombées locales du développement économique du territoire, ainsi que des grands projets, en particulier du Grand Paris Express ;
- accompagner le rapprochement offre/demande d'emploi ;
- donner à voir le potentiel d'emplois d'aujourd'hui et de demain et contribuer à l'adaptation des compétences aux emplois futurs (démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences - territoriale GPEC-T),
- soutenir et agir en faveur du public éloigné de l'emploi ;
- développer les achats socialement responsables par une meilleure connaissance des possibilités de mise en œuvre des clauses sociales et de l'offre de service des structures d'insertion par l'activité économique (notamment structures de l'insertion par l'activité économique - SIAE, Entreprises d'insertion, associations d'insertion) ;
- promouvoir l'emploi dans la commande publique et diversifier les activités d'insertion proposées dans le cadre des marchés publics intégrant des clauses sociales.

## F027 Mobilisation pour l'implantation d'entreprises sur le territoire



Afin de maintenir et de développer l'offre d'emploi au sein du territoire et conforter son positionnement économique, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre assure un accompagnement personnalisé et des conseils aux entreprises souhaitant s'implanter, se relocaliser ou se développer au sein du territoire (228 demandes de locaux traitées en 2018).

Ainsi, il propose :

- une offre de service et un accompagnement renforcé et coordonné, avec les partenaires, à destination des porteurs de projets et dirigeants ;
- une offre de locaux et de terrains adaptée aux besoins des entreprises de toutes tailles, notamment productives, innovantes ou à vocation sociale ;
- un accompagnement au développement des entreprises sur le territoire et la relocalisation de celles impactées par les opérations d'aménagement ;
- un accompagnement à la commercialisation des produits immobiliers ;
- des actions de marketing territorial sur l'attractivité du territoire à l'international, avec ses partenaires (Paris Région Entreprises, Choose Paris Region, Business France, etc.).

## F028 Accompagnement renforcé et coordonné des entreprises avec les partenaires



Afin de maintenir et de développer l'offre d'emploi au sein du territoire, il est nécessaire de répondre aux besoins et de développement des entreprises présentes au sein de ce dernier. Il s'agit également d'offrir des services et un accompagnement renforcé et coordonné, avec les partenaires, à destination des porteurs de projets et dirigeants.

## F029 Production d'un renouvellement urbain de qualité



Afin de permettre à tous de se projeter au sein du territoire et d'y développer son parcours de vie, l'objectif est de permettre un développement harmonieux du territoire en luttant contre la relégation de quartiers et en améliorant les conditions de vie de ses habitants.

## F030 Préservation de la cohésion sociale et territoriale dans les quartiers de la politique de la ville



Afin de mettre en œuvre l'ambition de garantir la ville et la qualité de vie pour tous, une attention particulière doit être portée à la cohésion territoriale et sociale. La politique de la ville s'inscrit dans cette dynamique car elle vise à réduire les inégalités entre certains quartiers et le reste de la métropole, que ce soit du point de vue social, économique ou urbain.

## F031 Renforcement des solidarités et du vivre-ensemble par la lutte contre les «clivages sociétaux»



Il s'agit de se mobiliser pour la réduction des inégalités et de promouvoir la mixité sociale. Le socle de services publics est le premier outil à disposition des collectivités pour atteindre cet objectif. L'ambition de défense de ces derniers que porte le territoire passe par leur accès en réduisant les obstacles auxquels une partie de la population reste aujourd'hui confrontée. Ces obstacles peuvent être de différentes natures. Alors que l'échelon communal assure plus que jamais son rôle de proximité auprès des habitants, le territoire s'engage pour réduire les obstacles :

- la maîtrise de la pratique linguistique est le premier obstacle pour une partie de la population du territoire mettant en péril l'accès au logement, à l'emploi, aux droits ;
- la présence d'agences ou antennes territorialisées se raréfie, rendant difficile l'accès aux droits ;
- la maîtrise de l'outil numérique reste inégale engendrant un nouveau risque d'exclusion alors que la dématérialisation des services publics est demandée par l'Etat.

L'échelon local s'engage pour renforcer l'accès aux droits pour tous par la coordination de réseaux et l'élaboration de politiques de proximité, en accompagnement des différents publics. Le développement de partenariats pérennes contribue à la mise en œuvre d'une stratégie intercommunale pour concourir au mieux vivre-ensemble.

## F032 Dynamisation commerciale et animation des polarités urbaines



Alors que les habitants consomment de plus en plus via Internet, le maintien de polarités urbaines de qualité est un enjeu pour les communes du territoire. Cet enjeu regroupe à la fois la pérennité et la diversité des activités commerciales de proximité mais aussi l'animation, la rencontre, le partage et la qualité de vie au sein de ces polarités.

Au-delà de l'armature existante, le lien avec les nouvelles polarités à venir dans le cadre d'un projet urbain ou de l'arrivée de nouvelles gares est à travailler en complémentarité afin d'éviter une situation de mise en concurrence des différents espaces. Par ailleurs, l'appétence des habitants pour des espaces permettant la multiplicité des usages interroge l'offre des tiers lieux dans cette armature, ainsi que le devenir des centres commerciaux.

## F033 Elaboration d'un Règlement local de publicité intercommunal (RLPi)



L'objectif principal du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) est de lutter contre les pollutions visuelles des publicités, enseignes et pré-enseignes qui peuvent dégrader les paysages urbains, tout en assurant l'attractivité économique du territoire.

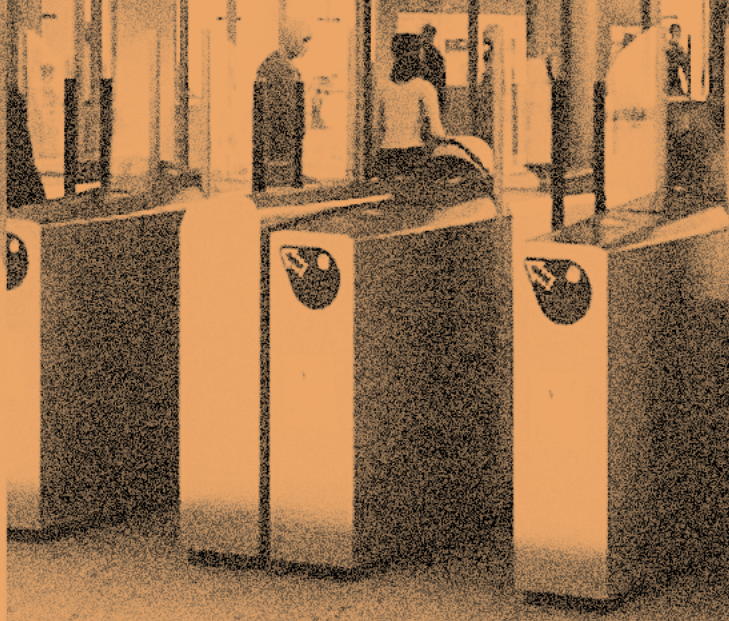
A ce titre le RLPi de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se déclinera autour de cinq grandes orientations structurées autour de quatre enjeux transversaux que sont la préservation du patrimoine urbain, architectural et naturel, la préservation du cadre de vie, l'attractivité économique et l'encadrement des nouveaux dispositifs d'affichages et de publicité :

- réfléchir à un traitement cohérent et uniforme des axes structurants, « vitrines » du territoire et « porte d'entrée » de ce dernier, y compris les gares, les voies ferrées et l'aéroport, en ciblant la valorisation paysagère des points stratégiques (entrées de ville, carrefours et ronds-points, places) ;
- réduire la pollution visuelle de l'affichage extérieur dans les espaces naturels et paysagers patrimoniaux (bords de Seine, parcs, etc.) et les espaces commerciaux, et uniformiser les plages horaires d'extinction nocturne en fonction des supports et des secteurs stratégiques ;
- valoriser les paysages naturels et urbains et les secteurs patrimoniaux ;
- conforter l'attractivité économique et commerciale du territoire en garantissant la visibilité des acteurs économiques locaux tout en valorisant les commerces de proximité et organisant l'affichage et l'enseigne en zone d'activités ;
- contrôler le développement des nouvelles formes d'affichage : affichage numérique, micro-affichage sur mobilier urbain, adhésifs sur vitrines, etc.



↓ □ E 7 ○ NEW ○ D

TO TRAINS  
TO TRAINS  
TO TRAINS  
TO TRAINS





## EXIGENCE N°3

### Anticiper les évolutions de vi(II)e

Le territoire se donne comme objectifs d'anticiper les évolutions sociétales et de répondre à l'ensemble des besoins exprimés.

## F034 Mobilisation pour renforcer le maillage en transports en commun



L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre bénéficie déjà d'un réseau de transports en commun (bus, tramway, métro, RER). De nombreux projets structurants sont également engagés et viendront compléter ce maillage. Néanmoins, le réseau existant ainsi que les projets sont encore inégalement répartis et la desserte de certains secteurs et quartiers est encore insatisfaisante.

Il s'agit donc de mobiliser les acteurs publics et privés pour mieux organiser le maillage du territoire en transports en commun pour faciliter l'accès aux grands pôles générateurs de déplacements (par exemple : emploi, santé, enseignement, commerces, culture, administration), et notamment de :

- accompagner les projets urbains portés par les villes en développant de nouvelles liaisons ;
- favoriser les correspondances avec les lignes de transports en commun existantes et à venir ;
- diminuer les temps de parcours ;
- apaiser la circulation afin de garantir la sécurité de tous les usagers de la route ;
- renforcer les liaisons territoriales ;
- améliorer le partage de l'espace public ;
- offrir une solution alternative aux déplacements motorisés thermiques notamment pour les territoires inscrits dans le périmètre de la zone de faible émission métropolitaine ;
- améliorer l'offre de desserte ;
- améliorer les conditions de circulation des bus sans dégrader les conditions de circulations des autres modes de véhicules motorisés ;
- faciliter l'accessibilité de tous par l'utilisation de bus accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- organiser le rabattement vers les pôles de mobilités, notamment les gares du Grand Paris Express.

## F035 Développement de la pratique de la mobilité active par l'élaboration d'un plan vélo intercommunal



L'enjeu que constituent l'urgence climatique et la transition énergétique oblige à réfléchir les mobilités autrement. Dans ce contexte, les modes actifs que sont la marche et le vélo sont des modes de déplacements idéaux pour les distances de moins de 5 km, soit les déplacements de proximité. D'autre part, le vélo n'est pas exclusif, il est ainsi complémentaire des autres modes. Pourtant, la pratique du vélo sur le territoire reste encore marginale, alors qu'une grande partie des déplacements de ses habitants se font en son sein et de façon quotidienne ; le premier motif de déplacement étant d'aller travailler et étudier.

L'élaboration du plan vélo intercommunal sera l'occasion d'imaginer une autre manière de se déplacer de façon durable et active dans la ville de demain. Il s'agit de développer un système vélo global dans une logique de maille, qui aille au-delà des simples aménagements cyclables, pour intégrer toutes les composantes possibles et offrir une solution pertinente à toutes les étapes d'utilisation de la signalétique au stationnement en passant par la réparation.

Plus précisément, il s'agit de :

- apporter une vision globale sur les mobilités « vélo » pour permettre une mise en cohérence des politiques liées à cet enjeu, à l'échelle de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, des communes et des autres collectivités partenaires ;
- mettre en place un système de transport « vélo » global, efficient et durable à l'échelle du territoire afin de développer les mobilités vélo : dimension infrastructure, dimension comportement, dimensions innovation numérique ;
- appréhender les pratiques des différents types d'usagers, notamment : femmes, jeunes ;
- participer à l'apaisement de l'espace public et de la voirie ;
- développer l'intermodalité et la multimodalité notamment en lien avec l'arrivée des nouveaux modes de transports sur le territoire ;
- participer à la transition énergétique du territoire et œuvrer pour la qualité de l'air et la santé ;
- valoriser la filière économique (réparation, tourisme...) liée aux mobilités « vélos ».

## F036 Accompagnement des agents de l'EPT vers d'autres pratiques de déplacement par la mise en oeuvre du plan de mobilité



L'installation du siège de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre fin 2018 à Orly a été l'opportunité pour celui-ci de chercher à améliorer sa politique de mobilité durable. Les impacts de ce changement sur la mobilité des agents se sont fait sentir à différents niveaux, notamment : la réorganisation des temps de travail, la réorganisation des contraintes personnelles et familiales, d'éventuels surcoûts pour l'administration comme pour les agents, un traitement de l'accessibilité du nouveau site et des antennes territoriales qui vont perdurer, une adaptation des places de parking.

Le plan de mobilité de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est une démarche visant à définir et mettre en œuvre des actions afin d'optimiser les déplacements liés à l'activité de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Il permet de réduire les besoins en déplacements, de favoriser l'usage des modes de transport moins consommateurs d'énergie ou moins émetteurs de polluants, de réduire les risques d'accidents de la route liés aux trajets professionnels et plus généralement d'améliorer la qualité de vie liée au travail. Il s'appuie sur trois grands principes :

- optimiser les déplacements, en ayant une vision claire des natures de trajets générés par la structure (salariés, visiteurs, fournisseurs) et en favorisant les solutions alternatives à la voiture ;
- réduire les déplacements des salariés, en leur proposant des solutions qui ne les obligent pas à faire de longs trajets pour se rendre à leur travail ou leurs différentes réunions ;
- proposer des solutions innovantes, incitatives et financières.

## F037 Engagement d'une démarche prospective sur la voirie pour son intégration dans un contexte urbain en mutation



Le réseau de voirie francilien est composé de voies de nature très différentes : des autoroutes, des routes départementales pouvant être des routes à grande circulation, des boulevards, des avenues et des rues. Gérer et entretenir la voirie constituent des enjeux considérables afin de pérenniser et sécuriser un patrimoine souvent considéré comme invisible mais pourtant primordial pour assurer toutes les fonctions de la ville, la sécurité des usagers ainsi que les liaisons territoriales et le maillage entre les quartiers.

Certains axes sont supports de transit national (poids lourds et véhicules légers) générant des contraintes sur le tissu urbain environnant. Des démarches engagées par les acteurs de la métropole permettent déjà de concevoir ces infrastructures de façon différente et innovante afin qu'elles soient les supports de nouvelles formes de mobilité, à l'instar de l'initiative « Route du futur » du Forum métropolitain. L'objectif est la requalification de ces axes majeurs en boulevards urbains permettant d'assurer un meilleur partage entre les différents types d'usagers, de travailler les ambiances urbaines par la qualité des aménagements, la modernisation de l'éclairage public, les plantations d'alignement, de prendre en compte les enjeux de transitions énergétiques et écologiques. Un travail devra être mené conjointement pour réfléchir aux nouvelles formes de logistique urbaine durable s'inscrivant au mieux dans ce nouveau maillage urbain.

## F038 Réflexion pour un diagnostic d'ouvrage d'art pour une gestion durable



Afin de mettre en œuvre l'ambition d'améliorer la mobilité des usagers et habitants du territoire, et de garantir au mieux leur sécurité sur les ouvrages d'art du territoire, une attention particulière sur les infrastructures existantes est nécessaire. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est gestionnaire d'ouvrages d'art sur son territoire. Pour développer l'action publique la plus efficace, un travail de programmation est nécessaire.

## F039 Réflexion pour un éclairage et une signalisation lumineuse publics plus agréable et durable



Pour répondre à l'urgence et au réchauffement climatique, la réduction de la consommation énergétique et des fluides en général devient une priorité. Dans ce cadre, tous les vecteurs sont bons pour améliorer la performance environnementale, sociale et économique, notamment les sujets de l'éclairage public, et de la signalisation lumineuse. Des solutions innovantes et en cohérence avec les transformations urbaines et l'évolution nécessaire des mobilités et des usages doivent être testées et le cas échéant mises en œuvre.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en tant que gestionnaire d'infrastructures doit porter une vision prospective sur la gestion de ces équipements en tenant compte des attentes, en garantissant des consommations économes et de qualité, en identifiant des solutions techniques adaptées et le cas échéant en engageant des démarches de mutualisation.

## F040 Réflexion pour un mobilier urbain durable



Le mobilier urbain est un outil essentiel de l'aménagement. Il doit s'adapter aux évolutions de la ville : nouvelles mobilités, nouveaux usages, nouvelles normes. Il doit aussi répondre aux nouvelles préoccupations des acteurs publics en matière d'environnement (notamment choix des matériaux, prise en compte du cycle de vie du produit, bilan carbone) et de maîtrise des coûts (solidité, coûts de maintenance, durée de vie des équipements).

Enfin, il doit être réalisé et mis en place dans un objectif de cohérence pour une gestion plus efficace.

## F041 Promotion de la lecture publique et du jeu pour tous par l'élaboration d'un schéma directeur



Le projet culturel du territoire s'articule autour de deux axes prioritaires : structurer l'activité culturelle du territoire, valoriser, diversifier et améliorer l'offre existante, et développer les modalités d'accès à la culture pour tous les publics.

Ces deux axes se déclinent en objectifs stratégiques : mettre en réseau les acteurs du territoire, améliorer le maillage territorial de l'offre culturelle, permettre la pratique artistique sur l'ensemble du territoire, organiser la rencontre des publics avec la culture.

Dans ce cadre, deux réflexions doivent être engagées pour permettre un meilleur accès à la lecture publique et à la pratique ludique pour tous :

- définir des orientations et un plan d'action pour la mise en réseau et le développement de l'offre de service des douze médiathèques et trois ludothèques du territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ;
- faire des médiathèques et des ludothèques des lieux utiles à la population du territoire et ainsi contribuer, par un service de proximité, au parcours de chaque personne dans les domaines de la culture, des loisirs, du jeu, de l'information, de la formation et de la vie quotidienne et citoyenne.

## F042 Développement de l'enseignement artistique via l'élaboration d'un schéma directeur



Afin d'accompagner le développement des pratiques artistiques et de répondre aux besoins exprimés par la population, un dispositif d'évaluation de la politique publique de l'enseignement artistique est engagé à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, dans la perspective du renouvellement des projets d'établissements entre 2020 et 2021 et l'ambition de développer un projet de réseau des conservatoires de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Dans ce cadre, le réseau des conservatoires se constitue progressivement depuis 2016.

## F043 Développement de l'apprentissage de la natation scolaire via l'élaboration d'un schéma directeur



Sur l'ensemble du territoire, quatre équipements proposent des activités d'apprentissage de la natation dispensées par les agents territoriaux (centre aquatique d'Athis-Mons, piscines de Juvisy-sur-Orge, Viry-Châtillon et Villeneuve-Saint-Georges). L'apprentissage de la natation sur les équipements se fait grâce aux associations et à l'activité natation scolaire.

L'objectif de la réflexion engagée par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est d'optimiser l'apprentissage de la natation scolaire en favorisant pour le plus grand nombre la possibilité d'obtenir l'attestation scolaire « savoir nager » (ASSN).

## F044 Adaptation aux nouvelles pratiques dans les équipements publics



La raréfaction des ressources publiques, la montée des enjeux environnementaux et l'évolution des pratiques appellent des mutations fortes dans la gestion et/ou la programmation des équipements publics, pour répondre au mieux aux besoins, et à l'augmentation du nombre d'habitants.

Ces changements doivent être conduits en tenant compte de la place des usagers et en les faisant participer aux réflexions qui permettront ainsi une diversification des publics, des modes nouveaux d'actions et services proposés, la reconnaissance et la valorisation des individus.



## F045 Réflexion prospective sur l'évolution des pratiques et des usages dans l'espace public



Les espaces publics sont aujourd'hui supports d'une multiplicité d'usages pour lesquels ils n'ont pas toujours été calibrés et tendant de plus en plus à un usage unique de circulation : circulation générale, transports en commun en site propre, vélos, piétons, poussettes, trottinettes, au détriment d'espace de respiration et de rencontre. Une démarche prospective permettrait d'intégrer les évolutions des usages, les attentes des différents usagers et leur place dans l'espace public (notamment des femmes, jeunes, personnes âgées), l'intégration de l'espace public dans le contexte urbain en mutation, dans une logique de transition écologique et énergétique. Elle intégrera une approche de la diversité des espaces publics et de leurs usages (notamment : environnement, mixité sociale, nouvelles technologies) ainsi que les besoins actuels des publics divers présents à des rythmes de vie différents dans les espaces publics du territoire. Elle proposera des actions et des orientations à mettre en place dans l'aménagement des espaces publics pour répondre aux besoins et aux enjeux identifiés.

## F046 Amélioration de la diffusion et valorisation de données dans un objectif d'intérêt général



Sous l'influence du mouvement de l'ouverture des données (open data) et de la capacité des outils numériques à traiter des données en volume (big data), le cadre réglementaire national évolue et pousse à plus de transparence de la vie publique et au développement économique basé sur la libération des données publiques.

Dans ce cadre, il est nécessaire de produire, diffuser et valoriser dans l'intérêt général des données actualisées, fiables, normalisées, compatibles avec le règlement général sur la protection des données (RGPD). Un dispositif de gouvernance doit permettre de fixer les règles et les rôles/responsabilités des différents acteurs concernés.

## F047 Développement de l'infrastructure numérique, facteur d'attractivité et d'inclusion



La couverture en très haut débit est un facteur essentiel d'inclusion pour les populations. En effet, au-delà des grandes campagnes nationales de dématérialisation (disparition des guichets de proximité sur l'ensemble du territoire dans toutes les administrations), l'accès au numérique est une problématique pour les populations les plus fragilisées ou les plus âgées. C'est aussi un facteur d'attractivité et de compétitivité du territoire afin de permettre aux entreprises d'être couvertes par un réseau de très haut débit. Or malgré une accélération du déploiement des réseaux de fibre optique ces dernières années, le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre reste le moins bien couvert de la métropole (49% de locaux, dont logements, raccordables). Néanmoins, l'aménagement de l'infrastructure numérique répond encore trop aux logiques financières et de calendrier des opérateurs.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre entend se positionner dans une gouvernance adaptée aux enjeux du territoire en matière d'aménagement numérique afin d'accélérer la couverture numérique en très haut débit et de télécommunication de l'ensemble du territoire, ainsi que de réduire les inégalités d'accès physique au numérique mais aussi de sensibilisation aux outils numériques pour une autonomie numérique de la population.

Il souhaite développer une nouvelle forme de partenariat avec les opérateurs en identifiant et en partageant les besoins les plus prioritaires.







## EXIGENCE N°4

### **S'affirmer comme un territoire métropolitain incontournable**

Le territoire se donne pour objectifs de prendre toute sa place au sein de l'espace métropolitain pour faire reconnaître sa participation au métabolisme urbain de la zone dense et de valoriser ses composantes identitaires au profit de ses habitants.

## F048 Reconnaissance et valorisation des composantes identitaires du territoire



Le territoire du fait de son importance, ses atouts et ses enjeux a un devoir et une ambition : prendre toute sa place au sein de la zone dense francilienne pour faire reconnaître sa participation au métabolisme de cet espace urbain ainsi que valoriser ses composantes identitaires au profit de ses habitants.

Ainsi, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre exprime une position stratégique claire dans les réflexions métropolitaines engagées, et fait émerger des sujets qui nécessitent une appropriation à une échelle métropolitaine.

## F049 Promotion des orientations stratégiques de l'EPT par la mise en œuvre de la stratégie de communication



A travers les exigences de son projet de territoire, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre s'est donné une ambition politique commune de développement au bénéfice des habitants et des entreprises du territoire. Ces orientations stratégiques sont ainsi la colonne vertébrale de l'ensemble de ses politiques publiques, traduites pour une part dans le plan d'actions.

Aujourd'hui, il s'agit de coordonner la communication et le positionnement du territoire afin de promouvoir ses actions à différentes échelles, notamment auprès : des habitants, des partenaires économiques locaux, des partenaires internationaux, des autres collectivités territoriales. Cet axe de travail assurera la promotion et la valorisation de ce territoire par rapport aux autres territoires franciliens et, particulièrement en matière de développement économique, sa compétitivité.

Enfin face à l'urgence climatique, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a souhaité porter une orientation stratégique particulière sur l'environnement, traduite dans les actions du projet de territoire, et particulièrement l'exigence 1 : combattre les dérèglements climatiques et les nuisances.

## F050 Evolution des grandes emprises monofonctionnelles - l'exemple du site du Triage ferroviaire



L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre accueille de nombreuses emprises monofonctionnelles et nombreux services urbains sans qui la métropole ne pourrait pas fonctionner. Le site du Triage ferroviaire sur les communes de Villeneuve-Saint-Georges, Choisy-le-Roi et Valenton fait partie de ces composantes incontournables du Grand Paris.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et les communes sont impliqués dans un processus partenarial afin que le site soit à la fois mieux intégré au tissu urbain, support de ses activités, tout en valorisant ses composantes historiques, et en réduisant les nuisances pour les habitants. Le dispositif de contrat d'intérêt national (CIN), piloté par l'Etat a pour ambition de favoriser l'émergence de projets générateurs d'investissements et d'emplois sur le site du Triage, et d'accompagner sa mutation urbaine.

## F051 Valorisation de la Seine



La Seine et ses berges sont des marqueurs identitaires du territoire, et au-delà, un axe fluvial d'envergure métropolitaine et nationale. Sa particularité au sein du territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est de revêtir une multiplicité de paysages et fonctions complémentaires : elle est tour à tour habitée, travaillée, animée, valorisée, préservée, circulée. La Seine est aussi un atout incontournable pour ce territoire, offrant à ses habitants un espace de respiration favorable au lien social. Les épisodes de canicule des derniers étés ne font que confirmer la nécessité de bénéficier de réels îlots de fraîcheurs en zone urbaine dense.

Il est donc nécessaire de mieux intégrer le fleuve dans la ville et de permettre aux habitants de se le réapproprier. Ceci concourra à répondre aux objectifs de :

- amélioration de la qualité de vie des habitants en augmentant l'offre de nature et de loisirs ;
- compensation de la densification urbaine et humaine à l'œuvre et multiplication des perspectives vers l'eau ;
- préservation d'îlots de fraîcheur, de la biodiversité et des corridors écologiques ;
- renouvellement de l'image du territoire ;
- valorisation du grand paysage et des éléments patrimoniaux et identitaires en lien avec le fleuve ;
- atténuation des effets de coupure en créant de nouvelles continuités entre les territoires ;
- création de lien social entre les habitants et implication les acteurs et forces vives du territoire.

## F052 Anticipation et articulation des évolutions de la ville et de l'aéroport d'Orly



Les aéroports contribuent à l'attractivité de l'économie de la métropole, en lien avec leur écosystème économique proche. Cette dynamique doit participer au développement (inclusif) du tissu local, et servir l'emploi et l'insertion des populations locales. Elle constitue un facteur d'acceptabilité de l'activité aéroportuaire dans un tissu urbain dense et habité. Autour de l'aéroport d'Orly, ce développement doit être porté en articulation avec le constat que les habitants les plus concernés par les impacts de l'aéroport ne sont pas forcément ceux (axe est-ouest) qui bénéficient le plus des retombées économiques et des projets de développement (axe nord-sud). La promotion d'une économie diversifiée axée sur les activités de proximité et productives en complément de celles liées à la filière aéroportuaire doit assurer le développement de l'emploi local profitant aux territoires et aux habitants, notamment les plus impactés.

Par ailleurs, l'activité actuelle ou à venir de l'aéroport d'Orly ne peut s'effectuer sans une recherche impérative de réduction des nuisances à la source d'une part, et avec la garantie de ne pas en générer de nouvelles d'autre part. Cette exigence, liée au fait de l'intégration de l'aéroport dans un tissu a priori fortement urbanisé, nécessite de garantir et sanctuariser les dispositions déjà existantes et règlementant l'activité de l'aéroport d'Orly (acquis régissant l'activité de l'aéroport et qu'il convient de défendre : le couvre-feu instauré en 1968 et la limitation de l'activité à 250 000 créneaux depuis 1994).

Enfin, en termes d'intégration urbaine, les projets de développement sur l'emprise de la plateforme aéroportuaire doivent être pensés en articulation avec les projets d'aménagement portés par les acteurs publics et privés, afin de défendre collectivement un fonctionnement plus efficace de cet espace.



## F053 Amélioration de la desserte du pôle d'Orly



Le pôle d'Orly concentre des ressources d'importance stratégique en Ile-de-France notamment : plateforme aéroportuaire, marché d'intérêt national, grands axes de déplacements. Il constitue un pôle d'emplois majeurs et est porteur de nombreux projets de développement, dont l'implantation d'une gare TGV.

Cet espace est également un territoire habité. Il fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre qui souhaite qu'il soit davantage valorisé à l'échelle métropolitaine mais dans des conditions de développement prenant mieux en compte la population. Les conditions de déplacement vers et à l'intérieur du pôle restent en effet compliquées du fait de sa structuration en grandes plaques monofonctionnelles et des grandes infrastructures qui le morcellent. Les projets de transport en commun en cours de réalisation (T9, M14 et M15) vont venir sensiblement améliorer la desserte du pôle depuis le nord et constituent une vraie avancée. Ils ne vont cependant pas solutionner les problèmes d'accès depuis le sud et l'est, la plateforme aéroportuaire et la Seine constituant des coupures dans la chaîne des déplacements.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre souhaite que des solutions soient apportées à court, moyen et long terme afin d'améliorer les conditions de déplacements des habitants et des salariés, de limiter les phénomènes de congestion et de réduire les temps de parcours. Ceci invite par ailleurs à réfléchir au statut du réseau viaire et à la maîtrise des itinéraires des flux logistiques.

## F054 Mise en œuvre d'une démarche partenariale pour un développement efficace et intégré du pôle d'Orly



Le pôle d'Orly fait l'objet, de longue date, d'une mobilisation des acteurs qui concourent à son développement et à sa qualité de vie. A l'aune de la mise en œuvre de nombreux projets d'aménagement, de déplacement, de développement économique, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre souhaite être partie prenante d'une nouvelle phase de dialogue avec l'ensemble des acteurs afin de poser les conditions de réussite de ces projets et de réponse aux besoins en matière de transports, de services et équipements et d'accompagnement des populations en matière d'emploi et de formation.

Au-delà des secteurs opérationnels identifiés, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre tient à ce que ces développements ne soient pas sources de nouvelles nuisances et contribuent, au contraire, à l'amélioration des conditions de vie des populations existantes les plus exposées. C'est pourquoi, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre prend part et contribue activement à la démarche de projet partenarial d'aménagement (PPA) initié par l'Etat sur le « Grand Orly ».

## F055 Réalisation de la Cité de la gastronomie



Le 16 novembre 2010, l'UNESCO inscrit le « repas gastronomique des Français » au patrimoine culturel immatériel de l'humanité, attestant de la renommée internationale et unique de la France pour son art de vivre, le foisonnement de ses cultures alimentaires et la richesse de ses patrimoines gastronomiques et agricoles. Afin de contribuer à la reconnaissance de la gastronomie française comme élément important du patrimoine et de la culture de l'humanité, la Mission française du patrimoine et des cultures alimentaires (MFPCA) et le Gouvernement retiennent en 2013 quatre villes porteuses d'un projet de Cité de la gastronomie : Dijon, Lyon, Tours et Paris-Rungis.

Paris et la Région Ile-de-France constituent la première destination touristique mondiale et attirent chaque année des dizaines de millions de visiteurs de tous les continents. Le choix de Paris-Rungis participe ainsi de cette reconnaissance et vise à conforter la place de Paris et de la région dans le concert mondial de la gastronomie.

Sur les communes de Rungis et de Chevilly-Larue, le lieu considéré pour l'implantation du projet est localisé le long de la RD7, face au centre commercial Belle Epine, au sud de la future station de métro du Grand Paris Express, et à proximité immédiate du marché international de Rungis, le plus important marché de produits frais au monde. L'ensemble profitera d'un lien direct avec le centre de Paris et l'aéroport d'Orly, grâce au prolongement de la ligne 14 du métro, dont la mise en service est attendue dès 2024.

Créative, la Cité de la gastronomie est un lieu de rencontres et d'échanges pour les habitants et les touristes en quête de savoirs et d'expériences. Formateurs et professionnels pourront y débattre des enjeux de société autour de la production et de l'alimentation de demain, des nouvelles pratiques sociales ou encore des évolutions des métiers. La Cité favorisera la formation tout au long de la vie et sera un pôle de ressources pour le monde de l'éducation, de la recherche et le milieu professionnel.

## F056 Offre d'une ingénierie technique, administrative et financière en aménagement et urbanisme



Il s'agit d'accompagner les communes du territoire dans la conduite des études et la réalisation des projets d'aménagement et des procédures d'urbanisme, dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences, notamment par :

- l'accompagnement des communes dans la conduite des études et la réalisation des projets d'aménagement et des procédures d'urbanisme ;
- la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'aménagement et d'études pré-opérationnelles (par exemple : zones d'aménagement concertées - ZAC Campus Grand Parc, Pologne, Bords de Seine ; pôles des gares de Gentilly, Viry-Châtillon et de Villejuif-IGR) ;
- la mobilisation d'outils fonciers, principalement conventions d'intervention ou de portage foncier avec les communes et opérateurs ;
- la coordination entre acteurs de l'aménagement à l'échelle de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre ;
- la coordination des procédures d'aménagement et d'urbanisme.

## F057 Valorisation de l'urbanisme transitoire par l'accompagnement de projets concrets



Les pratiques d'urbanisme transitoire sont le fruit de plusieurs facteurs : l'augmentation du prix du foncier et de l'immobilier qui crée de l'insatisfaction chez certaines demandes en espaces (par exemple : associations, créatifs, étudiants, seniors), la durée des projets d'aménagement qui augmente créant des friches en cœur de métropole, et le recyclage de la ville sur elle-même rendu plus complexe. Il est donc nécessaire de concéder des espaces à des micro-projets divers, qui favorisent la médiation, la participation et qui permettent de valoriser un site, un territoire, de façon sociale, financière, et de préfigurer les nouveaux usages de la ville.

Le développement et la promotion de cette forme d'urbanisme nécessite donc de :

- piloter des opérations d'urbanisme transitoire sur le territoire en étroite collaboration avec les communes ;
- valoriser les actions du territoire en matière d'urbanisme transitoire et leurs acteurs (développer l'image d'un territoire innovant, solidaire et en mutation) ;
- favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS), de nouvelles filières artisanales sur le territoire et la formation de la population à ces métiers ;
- permettre la création d'une bourse des locaux et d'un annuaire des acteurs de l'urbanisme transitoire afin d'attirer, d'accompagner et de multiplier ce type d'initiatives sur le territoire ;
- coordonner, développer et favoriser l'articulation temporelle de ce type d'actions à l'échelle de l'ensemble du territoire ;
- renforcer l'attractivité de sites en déshérence grâce au modèle du contrat de réciprocité (gagnant-gagnant) avec les acteurs ;
- permettre le développement de liens sociaux entre les différents acteurs du territoire (Institutions, associations, coopératives, artisans, artistes, habitants...) et faire émerger de nouveaux lieux de convivialité afin de « refaire ville » ;
- favoriser le développement d'une nouvelle offre culturelle et conviviale variée au plus près des habitants.

## F058 Consolidation et développement d'un territoire d'innovation



L'innovation et les révolutions technologiques en cours constituent, avec l'enseignement supérieur et la recherche, des moteurs essentiels du développement économique, permettant, avec d'autres facteurs, de maintenir et développer un appareil productif sur le territoire. L'innovation et la recherche contribuent à répondre aux enjeux économiques et sociétaux d'aujourd'hui, en particulier en matière de développement durable, de transition énergétique, de préservation de l'environnement et de santé-bien-être de la population.

Trois « domaines d'activités stratégiques (DAS) » porteurs d'innovation, d'activités économiques et d'emplois ont été identifiés comme filières stratégiques en matière d'innovation sur le territoire :

- numérique et industries connexes
- santé bien-être autonomie
- ville de demain / ville durable

Afin de consolider et développer le territoire d'innovation, il convient de :

- développer les dynamiques de partenariats et les synergies entre acteurs de l'écosystème de l'innovation, leur ancrage territorial, en jouant en particulier un rôle de « hub de l'innovation » ;
- disposer d'une connaissance des acteurs de l'innovation ;
- positionner le territoire en tant que territoire d'innovation et d'expérimentation, en lien étroit avec les acteurs de l'innovation (notamment : entreprises, clusters, laboratoires et établissements de recherche, enseignement supérieur).

## F059 Consolidation des collaborations avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche



L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est riche en offre de formations et en implantations d'établissements d'enseignement et de recherche d'envergure métropolitaine, notamment : universités, centres hospitaliers universitaires, institut universitaire de technologie, brevet de technicien supérieur, écoles d'ingénieurs (numérique, travaux publics et bâtiment...) et d'enseignement supérieur (architecture, arts/industrie culturelle et créative : photographie, animation numérique) ; ainsi qu'en projets d'éco campus (par exemple à Vitry-sur-Seine, Cachan, Ivry-sur-Seine, Kremlin-Bicêtre, Juvisy-sur-Orge).

Le renforcement du lien avec les établissements supérieurs et de recherche passe par une démarche d'anticipation, afin de mieux former aux métiers en évolution ou en tension, et la mise en œuvre d'une dynamique de campus urbain, c'est-à-dire de mise en réseau et d'intégration dans la ville des établissements et des écosystèmes de formation, la recherche et développement.

## F060 Soutien aux demandes de franchissement du territoire



Le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est marqué par de nombreuses coupures urbaines qu'elles soient en lien avec sa géographie (cours d'eau, coteau) ou son histoire (infrastructures routières, ferrées, aéroportuaires, emprises monofonctionnelles). Afin de permettre une meilleure mobilité au bénéfice des habitants du territoire, un effort de couture qualitative et respectueuse des tissus urbains existants est nécessaire.

Dans ce contexte, le principe du manque de franchissements de ces grandes emprises fait l'unanimité depuis de nombreuses années, notamment au regard de la problématique globale de déplacements Est-Ouest (Seine, voies ferrées), et entre les différents secteurs d'habitations et d'emplois du territoire, de reconnexion de continuités préexistantes et indispensables pour fluidifier les circulations (A6, A4, périphérique par exemple). Ces projets de franchissements doivent se faire dans une dimension d'intérêt général, et viser à l'amélioration du cadre de vie et de la vie quotidienne des habitants de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Les difficultés actuelles de circulation sur le territoire sont la conséquence directe de l'absence de transports en commun lourds sur certains secteurs, et ne semblent pas pouvoir être solutionnées durablement par des projets uniquement routiers.

## F061 Structuration d'une offre touristique alternative et populaire



Le contrat Paris Destination a fait émerger les dynamiques positives à capter sur le territoire pour enrichir l'offre touristique classique proposée par Paris, Versailles et Marne la Vallée. Ce potentiel s'appuie sur la volonté de capter des touristes plus jeunes et les habitants de la métropole, d'ouvrir le potentiel touristique au-delà de la ville centre et de favoriser le retour des visiteurs avec un panel d'activités plus différenciées et proches de la vie quotidienne française et francilienne. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre entend encourager le développement de cette offre touristique alternative qui permettrait de créer des retombées locales positives et un sentiment d'appartenance pour la population.

La structuration de l'offre touristique visera :

- à développer une offre touristique alternative et populaire en premier lieu pour les habitants du territoire et les habitants de la zone dense francilienne, mais aussi les visiteurs de passage à Paris et sa périphérie en visant plus particulièrement le tourisme urbain des « city-breakers » français et des jeunes ;
- à accompagner le développement du tourisme d'affaires, notamment veiller à l'équilibre et la complémentarité de l'offre en infrastructures à proximité des grands pôles d'activités, mais aussi de l'offre hôtelière située dans les grands projets d'aménagement.

Cette structuration de l'offre devra permettre d'intégrer l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre dans les dynamiques touristiques en œuvre sur Paris et l'Ile-de-France :

- valoriser les équipements spécifiques du territoire notamment : musée du MacVal, maison de l'architecture et de la banlieue à Athis-Mons, maison de l'environnement à Arcueil, écomusée de Fresnes, maison Robert-Doisneau à Gentilly, future cité de la gastronomie à Chevilly-Larue, parc de la roseraie de l'Haÿ-les-Roses, parc des Lilas à Vitry-sur-Seine, musée Delta et maison de l'environnement et du développement durable à Athis-Mons ;
- valoriser le patrimoine mémoriel comme une source d'identité territoriale et moteur d'une économie touristique ;
- développer une offre d'hébergements innovante et complémentaire à Paris notamment à destination des jeunes et des groupes en prenant en compte le besoin de desserte en transports collectifs, l'originalité de l'offre et la proximité de structures ou d'événementiels permettant d'intégrer le tourisme à la vie des communes et des quartiers ;



- positionner le territoire comme une destination pour des séjours de loisirs actifs ;
- conforter une offre nautique de loisirs sur l'eau, en particulier avec le développement touristique de la vallée de la Seine et des Lacs de l'Essonne (aménagement des berges et événementiels, baignades en Seine, tourisme fluvial, tourisme sportif (aviron, ski nautique) ;
- faire découvrir le territoire par le biais de l'itinérance et de la randonnée sous toutes ses formes, notamment en s'appuyant sur l'eurovéloroute n°3 ;
- favoriser les interactions entre l'offre hôtelière et son environnement, particulièrement pour le tourisme d'affaires : gastronomie, loisirs de proximité, événementiel ;
- valoriser les grandes infrastructures de transports (aéroports, gares, ports) comme porte d'entrée pour une offre touristique complémentaire à Paris.
- valoriser le patrimoine industriel du territoire, par exemple en proposant des visites des industries du territoire (à destination des entreprises extérieures au territoire, tourisme d'affaires) ou des parcours de balade permettant de découvrir le patrimoine industriel et de diffusion de la culture scientifique du territoire (exemple : observatoire Camille Flammarion, Explaradôme).

## F062 Préservation du patrimoine historique et culturel du territoire



L'objectif est de valoriser le patrimoine architectural, urbain et culturel présent sous différentes formes (historique classé/inscrit, petit patrimoine vernaculaire des communes, sites naturels, parcs et jardins, patrimoine industriel, art contemporain, street art) et les équipements de rayonnement métropolitain comme de proximité afin de faire territoire. Cette valorisation permettra d'adapter et conforter les outils de protection, d'améliorer la qualité urbaine et le cadre de vie, de permettre aux habitants et usagers de découvrir leur patrimoine pour se l'approprier, de révéler des lieux de destination du territoire dans le cadre d'une structuration de l'offre touristique.

## F063 Soutien et promotion de la création artistique et culturelle contemporaine



Les communes membres de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre agissent pour la promotion de la création artistique. Les nombreux équipements culturels présents sur le territoire participent également à la création artistique. L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre affirme son soutien aux actions mises en place par les communes de son territoire et s'engage dans la valorisation de ces dernières afin de permettre à l'ensemble de la population de profiter de la création artistique mais également de pouvoir y participer.

# INDEX

## Programmation

<b>F002</b> D'un foncier contraint à un foncier durable . . . . .	9
<b>F004</b> Promotion d'un meilleur accès à la santé pour tous . . . . .	10
<b>F005</b> Mobilisation pour assurer durablement la ressource en eau . . . . .	10
<b>F006</b> Affirmation d'un territoire industriel et productif . . . . .	11
<b>F007</b> Co-construction et innovation avec les habitants . . . . .	12
<b>F008</b> Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) . . . . .	12
<b>F009</b> Soutenabilité financière du projet de territoire . . . . .	13
<b>F010</b> Élaboration et suivi de la politique environnementale du territoire (PCAET) . . . . .	16
<b>F011</b> Mise en œuvre d'une approche partenariale pour la transition écologique . . . . .	17
<b>F012</b> Renforcement de l'utilisation des énergies renouvelables à travers l'élaboration d'un schéma directeur . . . . .	17
<b>F014</b> Définition d'une logistique urbaine durable . . . . .	18
<b>F015</b> Mise en œuvre d'une stratégie déchets . . . . .	19
<b>F017</b> Mise en œuvre d'une commande publique socialement et écologiquement responsable (SPAPSER) . . . . .	20
<b>F019</b> Elaboration de la stratégie territoriale de nature en ville . . . . .	21
<b>F022</b> Dispositif expérimental d'encadrement des loyers du parc privé . . . . .	24
<b>F031</b> Renforcement des solidarités et du vivre-ensemble par la lutte contre les « clivages sociétaux » . . . . .	30
<b>F032</b> Dynamisation commerciale et animation des polarités urbaines . . . . .	31
<b>F033</b> Elaboration d'un Règlement local de publicité intercommunal (RLPI) . . . . .	31
<b>F035</b> Développement de la pratique de la mobilité active par l'élaboration d'un plan vélo intercommunal . . . . .	35
<b>F037</b> Engagement d'une démarche prospective sur la voirie pour son intégration dans un contexte urbain en mutation . . . . .	37
<b>F038</b> Réflexion pour un diagnostic d'ouvrage d'art pour une gestion durable . . . . .	37
<b>F039</b> Réflexion pour un éclairage et une signalisation lumineuse publics plus agréable et durable . . . . .	38
<b>F040</b> Réflexion pour un mobilier urbain durable . . . . .	38
<b>F041</b> Promotion de la lecture publique et du jeu pour tous par l'élaboration d'un schéma directeur . . . . .	39
<b>F042</b> Développement de l'enseignement artistique via l'élaboration d'un schéma directeur . . . . .	39
<b>F043</b> Développement de l'apprentissage de la natation scolaire via l'élaboration d'un schéma directeur . . . . .	40
<b>F045</b> Réflexion prospective sur l'évolution des pratiques et des usages dans l'espace public . . . . .	41
<b>F050</b> Evolution des grandes emprises monofonctionnelles – l'exemple du site du Triage ferroviaire . . . . .	47
<b>F052</b> Anticipation et articulation des évolutions de la ville et de l'aéroport d'Orly . . . . .	48
<b>F053</b> Amélioration de la desserte du pôle d'Orly . . . . .	49
<b>F061</b> Structuration d'une offre touristique alternative et populaire . . . . .	56

# Réalisation

<b>F001</b> Territoire pilote de la résilience .....	8
<b>F013</b> Amélioration de la performance énergétique du bâti .....	18
<b>F016</b> Promotion d'une économie inclusive, non délocalisable et solidaire.....	19
<b>F018</b> Prise en compte du facteur carbone dans les projets .....	20
<b>F020</b> Renforcement de l'armature des espaces verts du territoire .....	21
<b>F021</b> Mise en œuvre d'une approche partenariale pour l'accès et le maintien dans le logement .....	24
<b>F023</b> Lutte contre l'habitat indigne et soutien à l'habitat privé dégradé .....	25
<b>F024</b> Identification des potentiels en matière de formes d'immobiliers innovants répondant à l'évolution des besoins .....	25
<b>F025</b> Réponse aux besoins de logement des salariés du territoire .....	26
<b>F026</b> Mise en œuvre d'actions pour l'emploi, la formation et l'insertion des habitants.....	27
<b>F027</b> Mobilisation pour l'implantation d'entreprises sur le territoire .....	28
<b>F028</b> Accompagnement renforcé et coordonné des entreprises avec les partenaires .....	29
<b>F029</b> Production d'un renouvellement urbain de qualité .....	29
<b>F030</b> Préservation de la cohésion sociale et territoriale dans les quartiers de la politique de la ville.....	30
<b>F036</b> Accompagnement des agents de l'EPT vers d'autres pratiques de déplacement par la mise en œuvre du plan de mobilité .....	36
<b>F044</b> Adaptation aux nouvelles pratiques dans les équipements publics.....	40
<b>F046</b> Amélioration de la diffusion et valorisation de données dans un objectif d'intérêt général .....	41
<b>F049</b> Promotion des orientations stratégiques de l'EPT par la mise en œuvre de la stratégie de communication .....	46
<b>F055</b> Réalisation de la Cité de la gastronomie .....	51
<b>F056</b> Offre d'une ingénierie technique, administrative et financière en aménagement et urbanisme .....	52
<b>F057</b> Valorisation de l'urbanisme transitoire par l'accompagnement de projets concrets.....	53
<b>F058</b> Consolidation et développement d'un territoire d'innovation .....	54
<b>F059</b> Consolidation des collaborations avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ..	55
<b>F062</b> Préservation du patrimoine historique et culturel du territoire .....	58

# Promotion

<b>F003</b> Promotion du mieux manger .....	9
<b>F034</b> Mobilisation pour renforcer le maillage en transports en commun .....	34
<b>F047</b> Développement de l'infrastructure numérique, facteur d'attractivité et d'inclusion .....	42
<b>F048</b> Reconnaissance et valorisation des composantes identitaires du territoire.....	46
<b>F051</b> Valorisation de la Seine .....	47
<b>F054</b> Mise en œuvre d'une démarche partenariale pour un développement efficace et intégré du pôle d'Orly .....	50
<b>F060</b> Soutien aux demandes de franchissement du territoire.....	55
<b>F063</b> Soutien et promotion de la création artistique et culturelle contemporaine .....	59





G I  
K  
A V V  
C  
H  
G R A N D  
C T C  
F - R O R L Y  
O V V  
S E I N E V  
P A A  
B M I È V R E  
J S V